

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'ANNEMASSE AGGLO

SIEGE : 11 Avenue Emile ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CIAS

OBJET :
Subvention 2025
Association Au
rendez-vous des
GenKa

N°2025-25

Séance du 26 juin 2025
Convocation du 19 juin 2025
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17
Présidence : M. Antoine BLOUIN
Membres présents Mmes et MM. les membres en exercice sauf :
Membre représentée : Mme FOURNIER Madeleine par Mme LACHENAL Dominique
Membres excusés : Mme CATASSO Nicole, Mme COTTET Danielle, M. DOUBLET Gabriel, Mme CALLOUD MAISONNEUVE Dominique, Mme LOUNIS Louiza, Mme MILLERET Marie-Jeanne

Associant bénévoles et familles de résidents, l'association AU RENDEZ-VOUS DES GENKA regroupe et initie certaines actions d'animation entreprises sur les deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) gérés par le Centre Intercommunal d'Action Sociale. Les moyens financiers et humains déployés par l'association s'ajoutent à ceux pris en charge dans le cadre budgétaire des prix de journée réglés par les résidents et leurs familles.

Par courrier du 16 juin 2025, l'association Au rendez-vous des GenKa sollicite le CIAS d'ANNEMASSE AGGLO pour l'obtention d'une subvention de 5 000 € (cinq mille) au titre de l'exercice 2025, afin de mener à bien ses activités d'animation dans les EHPAD La Kamouraska et Les Gentianes, et au sein de l'Accueil de Jour et de Répit des Aidants. Par ailleurs le bureau de l'association a fourni un bilan financier 2024 ainsi que le budget prévisionnel 2025.

M. Jean-Guy FOURNIER Président de ladite association ayant quitté la salle,

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE le versement d'une subvention de 5 000 € (cinq mille euros) à l'Association Au rendez-vous des GenKa au titre de l'exercice 2025.

DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget principal 2025 du CIAS, article 6574.

AINSI FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Vice-Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Haute - Savoie le

Publié ou notifié le

Le Vice-Président du CIAS
M. Antoine BLOUIN

